

COMMUNE de MIRANDE

Envoyé en préfecture le 13/07/2026

Reçu en préfecture le 13/07/2026

Publié le

ID : 032-213202567-20260706-DCM2026_06_18-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 02 JUILLET 2026

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nbre de suffrages exprimés
23	18	Pour : 23 Contre : 0 Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire après
Transmission au contrôle d'égalité
Publication

L'an deux mille vingt-six, le 02 Juillet à 19h30, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du 26 Juin 2026, sous la présidence de Monsieur Bernard DOREY, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. DOREY Bernard, M. DARROUX Jean-François, M. FORGUES Gérard, Mme DUBOSQ Dominique, M. DUFOUR Jean-Michel, M. LOUBET René, Mme PICCIN Colette, M. LAPISSE Michel, M. GENSAC Christian, M. PAILLART Vincent, Mme GROSJEAN Véronique, Mme LUCANTE Sandrine, Mme MARQUES PINTO DARBAS Maëva, M. MENDEZ Jean, Mme ADDA Fatma, M. LECHIGUERO André, Mme RONCERAY Sandrine, Mme CLAVE Laëtitia.

ETAIENT ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :

Mme MAYNAU-VERBANAZ Nina à M. FORGUES Gérard, M. PUGNETTI Christophe à M. DARROUX Jean-François, Mme TROUETTE Corinne à Mme MARQUES PINTO DARBAS Maëva, Mme DOUAT Karine à Mme GROSJEAN Véronique et Mme OCHOA Sonia à Mme DUBOSQ Dominique.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

Mme ADDA Fatma est désignée secrétaire de séance.

2026.06.18 - BUDGET ASSAINISSEMENT - CREANCES ETEINTES

Monsieur le rapporteur rappelle la délibération n° 2026.04.14 du 16 avril 2026 présentant à l'Assemblée les états de produits irrécouvrables établis par le receveur municipal pour des montants de 38,15 € TTC et 578,67 € TTC, relatifs aux redevances d'assainissement collectif.

Ces créances sont imputées au compte 6542 « Créances éteintes ».

Toutefois, à la demande de la Trésorerie, la liste faisant référence à la somme de 578,67 € TTC est remplacée par les deux listes de créances en non-valeur suivantes :

- Liste n° 7946331012 pour un montant de 514,70 € TTC ;
- Liste n° 7946520612 pour un montant de 65,36 € TTC.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu son Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **Approuve la substitution des listes précitées ;**
- **Autorise l'admission en non-valeur des sommes de 514,70 € TTC et 65,36 € TTC.**

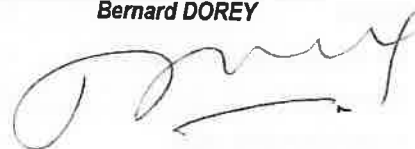
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU, 50 Cours Lyautey – Villa Noullobos dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Extrait certifié conforme.
Fait à MIRANDE, le 06 Juillet 2026

Le Secrétaire,
Fatma ADDA



Le Maire,
Bernard DOREY



Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Commune de Mirande

Utilisateur : Lasportes Céline

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DCM2026_06_18
Objet :	Délibération portant sur créances éteintes du Budget Assainissement
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2026-07-06 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.10 - Divers
Identifiant unique :	032-213202567-20260706-DCM2026_06_18-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier	text/xml	896 o
Nom métier :		
032-213202567-20260706-DCM2026_06_18-DE-1-1_0.xml		
Document principal (Délibération)	application/pdf	91 Ko
Nom original : 20260618 Budget Assainissement créances éteintes.pdf		
Nom métier :		
99_DE-032-213202567-20260706-DCM2026_06_18-DE-1-1_1.pdf		

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	13 juillet 2026 à 17h26min56s	Dépôt initial
En attente de transmission	13 juillet 2026 à 17h26min57s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	13 juillet 2026 à 17h26min57s	Transmis au MI
Acquittement reçu	13 juillet 2026 à 17h27min10s	Reçu par le MI le 2026-07-13